

## Contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" :

### Convention d'application communale



**Commune de Burbure**



## Sommaire

Préambule .....	4
Edito du Maire .....	5
Projet de quartier « Rimbart » .....	6
Cartographie .....	6
Portrait statistique .....	7
Les « irritants » : principales problématiques à traiter sur le quartier .....	7
Les « opportunités » : atouts et ressources sur lesquelles on pourra s'appuyer .....	7
Les enjeux prioritaires pour la commune sur le quartier .....	8
Objectifs poursuivis sur le quartier .....	8
Organisation et pilotage local du projet de quartier.....	11
Modalités de pilotage communal .....	11
Modalités d'animation du partenariat.....	11
Modalités d'animation citoyenne .....	12
Les signataires .....	13

## Préambule

Sur la CABBALR, **25 quartiers présentent des fragilités socio-économiques plus élevées que le reste du territoire**. 16 quartiers denses et présentant un taux de pauvreté important, répartis sur 19 communes, ont été définis par l'Etat comme "**quartiers prioritaires pour la politique de la ville**" (QPV) et 9 territoires vulnérables, plus petits et moins denses mais présentant aussi des fragilités plurielles, ont été définis comme "**quartiers d'intérêt communautaire**" (QIC) par la CABBALR.

La **politique de la ville** vise à réduire cet écart de revenu entre les quartiers prioritaires, et à améliorer le quotidien des habitants en mobilisant un ensemble de partenaires : l'État, les Collectivités (CABBALR, Villes, Département et Région), les acteurs des quartiers (bailleurs sociaux, associations, conseils citoyens, habitants) et les entreprises. Le principe de solidarité communautaire porté collectivement par les communes membres de la CABBALR tend également à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers d'intérêt communautaire.

Le **Contrat de ville "Engagements Quartiers 2030"** est l'espace commun à tous ces partenaires pour construire des solutions et des projets ensemble, activer des partenariats au bénéfice des habitants de ces quartiers populaires. Il définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions.

La **convention-cadre** du contrat de ville, co-construite et concertée avec les communes, partenaires, porteurs de projets et habitants du territoire, est le document qui définit les objectifs de la politique de la ville pour l'ensemble des quartiers de la CABBALR et l'organisation mise en place à l'échelle de l'agglomération pour atteindre ces objectifs.

La présente **Convention d'application communale** du contrat de ville s'applique uniquement à la commune et vise à présenter de manière précise et spécifique :

- Les quartiers concernés par la politique de la ville sur la commune
- Les objectifs spécifiques que souhaitent se fixer la commune et ses partenaires locaux pour répondre aux enjeux du quartier
- Les ressources dédiées à la politique de la ville sur la commune, et les modalités de pilotage communal du contrat de ville

## Edito du Maire

Notre commune de Burbure offre un cadre de vie agréable avec ses espaces verts préservés, son patrimoine culturel rappelant le passé minier et sa dynamique associative, commerciale et artisanale. Nous sommes fiers de compter parmi nous des habitants engagés qui contribuent chaque jour au développement et à l'attractivité de notre territoire.

Aussi, nous accueillons aujourd'hui avec beaucoup de satisfaction la décision de l'Etat visant à reconduire le quartier « RIMBERT » au titre des quartiers prioritaires dans la cadre du « Contrat de ville Engagements Quartiers 2030 ». Ce quartier prioritaire « RIMBERT », commun avec la commune d'Auchel, représente certes une faible partie de la population (123 habitants) et du territoire de Burbure. Il n'en demeure pas moins un lieu stratégique dans la mesure où il marque notamment l'une de nos deux principales entrées de ville.

Un lien naturel entre « le Haut de Burbure » (qu'on appelle aussi « le Faubourg ») et le quartier Rimbart d'Auchel existe depuis très longtemps. L'absence de frontière physique entre nos deux populations explique indéniablement la construction et le maintien, aujourd'hui encore, d'une forte identité de quartier chez les habitants des deux communes.

En matière d'habitat, la zone prioritaire située sur Burbure intègre l'unique ancien coron de la commune, vestige de l'exploitation minière. Il s'agit de la rue du Chantier avec ces 24 logements immortalisés par un cliché du célèbre photographe Henri Cartier-Bresson réalisé en 1976 à l'occasion de son dernier grand reportage dans le Nord Pas-de-Calais. Quinze de ces logements sont aujourd'hui encore la propriété de bailleurs sociaux (HLI, Maisons et Cités et SOLIHA) et nécessitent d'être réhabilités urgemment.

Aussi, au travers de ce nouveau contrat de ville, la Municipalité et moi-même nous engageons à poursuivre nos efforts afin d'améliorer le quotidien et le cadre de vie des habitants, de favoriser l'inclusion sociale et d'encourager le développement économique local. Il s'agit d'une réelle opportunité permettant de mettre en place, de concert avec les partenaires institutionnels et associatifs, des actions concrètes et durables en faveur du vivre-ensemble et du bien-être de chaque habitant.

René HOCQ  
Maire de Burbure

# Projet de quartier « Rimbart »

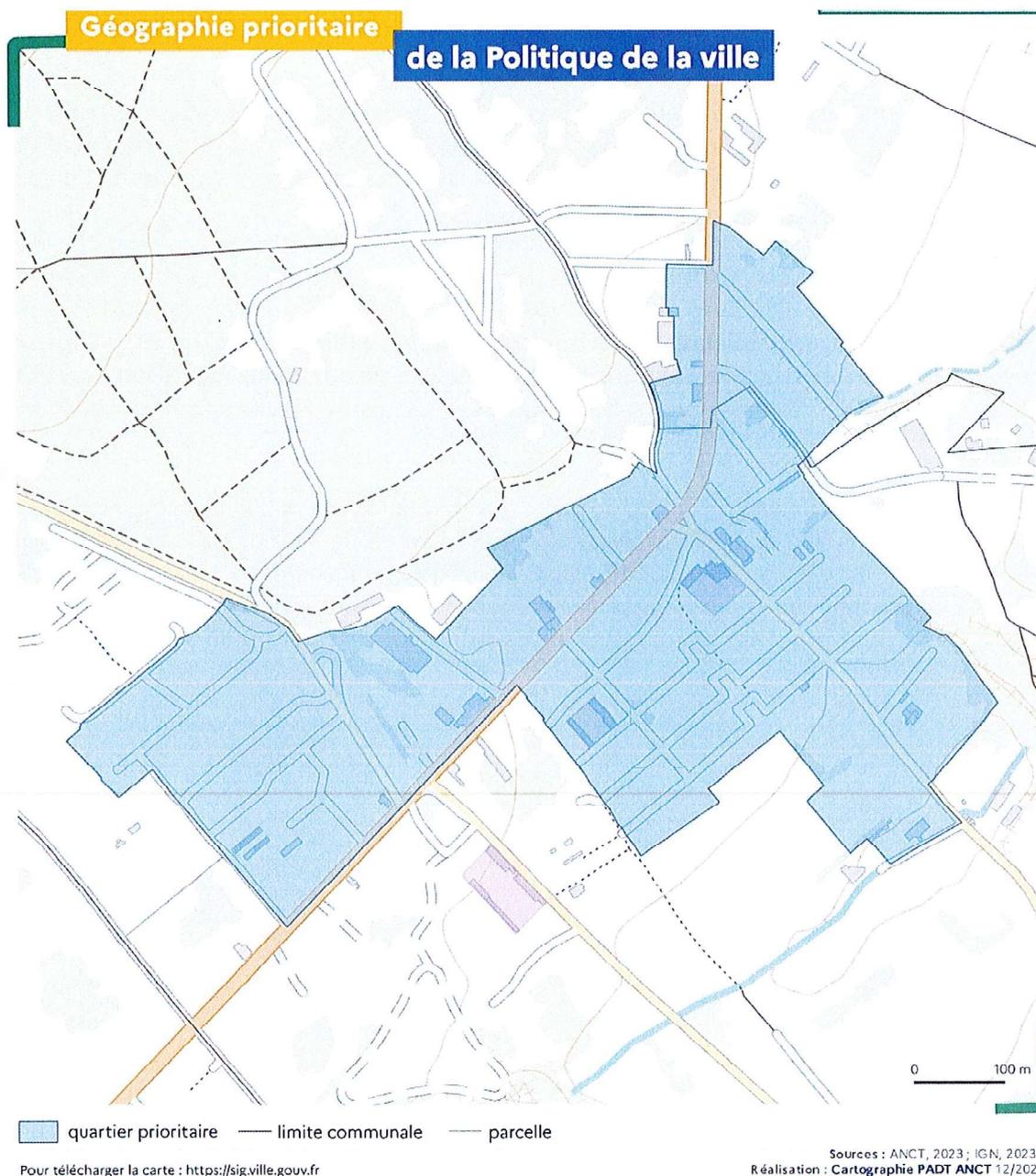
Statut : Quartier prioritaire de la politique de la ville

Code quartier : QP 06 20 06

Communes concernées : Auchel, Burbure

## Cartographie

(périmètre 2024-2030)



## Portrait statistique

(données sig-ville 2022 basées sur l'ancien périmètre)

Population : environ **1 300 habitants** (+ 400 habitants par rapport à 2015)

Surface : **21 hectares**.

**Taux de pauvreté : 37,3 %** (18,8% sur l'ensemble de l'agglomération).

**Part des - de 25 ans : 39 %** (31% sur l'ensemble de l'agglomération).

**Part des familles monoparentales : 18,4%** (16,2% sur l'ensemble de l'agglomération) .

**Indice de positionnement social (IPS)** des établissements scolaires où sont scolarisés les enfants du quartier : **77,8** (104 sur l'ensemble des établissements de l'agglomération).

**Taux d'emploi des 15-64 ans : 44,4%** (58,8% sur l'ensemble de l'agglomération).

**Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 30,1%** (23,5% sur l'ensemble de l'agglomération).

**Part du parc social : 61,5%** (25,6% sur l'ensemble de l'agglomération).

## Les « irritants » : principales problématiques à traiter sur le quartier

- La présence de 24 anciens logements miniers (dont 15 appartiennent à des bailleurs sociaux) nécessitant d'être réhabilités
- Une problématique de stationnement pour les automobilistes riverains (notamment rue du Bois) source de conflits répétés
- Un secteur de la commune relativement éloigné du centre-bourg et plutôt physiquement « rattaché » au quartier Rimbert de la commune limitrophe d'Auchel
- Un sentiment, pour une partie de la population, de non appartenance à l'identité communale de Burbure du fait d'une plus grande proximité géographique avec la commune d'Auchel
- La disparition de commerces de proximité que ne retrouvent pas de repreneurs

## Les « opportunités » : atouts et ressources sur lesquelles on pourra s'appuyer

- Des facilités de mobilité grâce à la présence d'une ligne de bus BHNS qui dispose de plusieurs points d'arrêt dans et à proximité du quartier Rimbert
- Une identité de quartier prononcée
- La proximité du bois de St-Pierre
- La présence d'un important espace foncier, actuellement enherbé et issu d'une ancienne friche d'exploitation minière (entrée des Ets DUFOUR).
- La création récente d'un commerce de proximité ayant reçu en 2023 la distinction de « meilleure boulangerie des Hauts-de-France » dans le cadre de l'émission TV proposée par la chaîne M6
- Un quartier desservi par une voirie départementale présentant un trafic routier relativement important
- Un quartier qui constitue l'une des deux principales entrées de la commune de Burbure
- Un tissu associatif riche sur le territoire de la commune

## Les enjeux prioritaires pour la commune sur le quartier

- Le soutien à la reprise des fonds de commerce actuellement vacants
- L'amélioration du cadre de vie des habitants par la réalisation d'aménagements urbains qualitatifs intégrant les enjeux de la transition écologique
- La conservation et la réhabilitation, notamment par les propriétaires bailleurs sociaux (Habitat Logement Minier, Maisons et Cités et SOLIHA), de l'ancien habitat minier implanté rue du chantier

## Objectifs poursuivis sur le quartier

Au sein de la stratégie intercommunale, la Commune travaillera prioritairement sur les objectifs suivants :

ENJEU 1 : DES QUARTIERS ATTENTIFS AUX HABITANTS DES PLUS FRAGILES		
Objectifs de la stratégie intercommunale du contrat de ville		Objectifs opérationnels pour le quartier Rimbart
<b>Faciliter l'accès aux droits, aux soins et aux services</b>	Accompagner les habitants dans les démarches administratives et numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la communication auprès des habitants du QPV sur les actions et services déjà existants (cours d'informatique hebdomadaire en mairie, permanence mensuelle du PIM'S, permanences RSA et assistantes sociales en mairie.)</li> </ul>
<b>Rendre les habitants acteurs de leur santé physique et mentale</b>	Garantir à tous l'accès à une alimentation saine et suffisante et sensibiliser aux enjeux de nutrition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir un accès de proximité au regard des enjeux alimentaires en favorisant la reprise de commerces vacants et le développement de commerces existants</li> </ul>
<b>Prévenir les violences, accompagner les victimes</b>	Lutter contre toutes les formes de violences, en particulier les violences intrafamiliales et faites aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la communication sur les dispositifs existants et favoriser la mise en relation des victimes avec les référents communaux désignés sur les violences intrafamiliales</li> </ul>

## ENJEU 2 : DES QUARTIERS D'ÉMANCIPATION POUR TOUS

Objectifs de la stratégie intercommunale du contrat de ville		Objectifs opérationnels pour le quartier Rimbert
<b>Soutenir la réussite éducative en coopération avec les familles et les acteurs éducatifs</b>	Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes au travers de la scolarité, de l'ouverture culturelle, du bien-être et des compétences psycho-sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'accès à la bibliothèque municipale en proposant des créneaux spécifiques et/ou des dérogations sur le nombre d'ouvrages empruntés et sur la durée du prêt</li> <li>Permettre un accès prioritaire au cours gratuit de natation proposés dans les piscines de l'agglomération</li> </ul>
	Favoriser l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser aux associations de la commune l'information sur les actions et appels à projets Politique de la Ville</li> <li>Sensibiliser les associations de la commune pour cibler davantage les publics relevant du QPV</li> </ul>
<b>Accompagner l'accès à l'autonomie et à l'emploi des habitants des quartiers</b>	Lever les freins à la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la communication sur les offres de transports d'Artois Mobilités (organisation de réunions d'information avec des médiateurs Artois Mobilités)</li> </ul>
	Structurer et accompagner les projets et la vie associative	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer un appui ingénierie aux associations de la commune</li> </ul>
<b>Promouvoir l'éducation populaire, la citoyenneté et la vie associative à tous les âges de la vie</b>	Faciliter le dialogue entre habitants et institutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des réunions de concertation Police/Municipalité/habitants sur des sujets à enjeux spécifiques comme par exemple le stationnement des automobilistes et des riverains</li> </ul>
	Favoriser l'entrepreneuriat Valoriser les compétences des habitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la communication sur les aides et accompagnements institutionnels possibles</li> </ul>

### ENJEU 3 : DES QUARTIERS À L'ÉPREUVE DES TRANSITIONS

Objectifs de la stratégie intercommunale du contrat de ville		Objectifs opérationnels pour le quartier Rimbart
<p><b>Poursuivre les opérations de rénovation urbaine en y intégrant les enjeux de transition écologique</b></p>	Accompagner le renouvellement urbain et la transition écologique des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des aires de stationnements en y intégrant un aménagement paysager</li> <li>• Créer un aménagement urbain destiné à marquer l'entrée de ville (plantations, mobilier urbain, aménagements de voirie...)</li> <li>• Sécuriser et réhabiliter le mur d'enceinte de l'ancien site d'exploitation minière donnant sur la rue du chantier</li> </ul>
	Développer l'offre de mobilité douce	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser à l'usage de la mobilité autour du vélo et créer des voies cyclables sécurisées</li> </ul>
	Accompagner le renouvellement de l'offre de logements publics et privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouer un dialogue avec les bailleurs sociaux propriétaires de logements rue du Chantier</li> <li>• Réhabiliter les logements de la rue du chantier avec le souci de préserver l'identité architecturale</li> </ul>

## Organisation et pilotage local du projet de quartier

Référent communal (élu) :

- René HOCQ, Maire  
[hocq.rene@pasdecalais.fr](mailto:hocq.rene@pasdecalais.fr)  
06 77 02 49 37

Référent communal (technicien) :

- Yann HODICQ  
[yann.hodicq@burbure.fr](mailto:yann.hodicq@burbure.fr)  
09 72 28 39 06

### Modalités de pilotage communal

Un comité de pilotage, spécifique à la commune de Burbure, sera créé.

Placé sous la présidence de Monsieur le Maire, ce comité sera composé des personnes suivantes :

- René HOCQ, Maire de Burbure
- Brigitte ROYER, 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée aux affaires sociales
- Evelyne RAMELOT, membre du conseil d'administration du CCAS
- Hélène MAROTTE, conseillère municipale
- Le / la Délégué ( e ) du Préfet du Pas de Calais
- Le /la Chargé(e) de Mission Politique de la ville de la CABBALR
- Thierry DECASTRO, Président de l'association Pyramide
- Un ou plusieurs représentant(s) de partenaires institutionnels

Ce comité de pilotage se tiendra à minima une fois par an. Il sera chargé d'accompagner et de faire vivre le projet de quartier (points réguliers sur le projet de quartier, programmation et suivi des actions menées, etc...).

### Modalités d'animation du partenariat

L'animation du partenariat pourra s'organiser de la manière suivante :

- Mettre en place des groupes de travail sur des thématiques spécifiques en lien avec les projets d'actions
- Convier au comité de pilotage les représentants des instances de la commune d'Auchel en charge d'animer le contrat de ville du quartier « Rimbart »
- Organiser ponctuellement des rencontres partenariales (Police, CAF, CABBALR, bailleurs sociaux...) en y associant des habitants et/ou représentants du quartier

## Modalités d'animation citoyenne

Il est proposé de mettre en place un conseil citoyen composé d'habitants du quartier prioritaire qui se seront portés volontaires. Un appel à candidature sera formalisé en ce sens par la Municipalité. Ce conseil citoyen pourra également être accessible aux membres d'associations de proximité agissant sur le territoire de la commune de Burbure, y compris hors périmètre QPV.

Ce conseil citoyen sera composé de 10 membres. Il pourra bénéficier d'un accompagnement de la Municipalité qui facilitera son fonctionnement et son animation en apportant notamment une aide matérielle et logistique (mise à disposition de locaux pour se réunir, concours des services municipaux en matière de communication et d'appui technique, etc...).

Le rôle du conseil citoyen aura notamment pour objet de recueillir la parole des habitants. Ses membres pourront également être associés aux démarches de concertation qui seront menées à l'initiative du comité de pilotage.

Dans l'hypothèse où l'appel à candidature destiné à former les rangs du conseil citoyen se révélait infructueux ou insuffisant pour garantir un fonctionnement régulier de l'instance, la démarche d'animation citoyenne s'exercera en ayant recours à un tiers partenaire associatif.

## Les signataires

Les signataires conviennent de poursuivre et de renforcer leur partenariat conformément aux principes définis dans le document-cadre du Contrat de Ville et dans la présente convention d'application communale.

Ils s'engagent à réaliser d'ici le 31 décembre 2030 les actions mettant en œuvre ces principes et objectifs, à mobiliser les moyens nécessaires et à en assurer le suivi, l'évaluation et à y apporter les adaptations utiles.

Fait à *MARLES-les-MINES*

**09 JUIL. 2024**

Le

	 <p>Communauté d'Agglomération <b>Béthune-Bruay</b> Artois Lys Romane</p>	 <p><b>PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>
<p><b>René HOCQ,</b> Maire de Burbure</p> 	<p><b>Olivier GACQUERRE,</b> Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay- Artois Lys Romane</p> 	<p><b>Jacques BILLANT,</b> Préfet du Pas-de-Calais</p> 